



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
Direction Nationale des Forêts et de la Faune  
Projet de « Renforcement de la Résilience et de capacités d'Adaptation des communautés les plus vulnérables au Changement Climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) »  
PIMS : 6016 -Project ID : 00107544 -

## TERMES DE REFERENCE

TERMES DE REFERENCE	
<b>I. Information sur la position</b>	
<b>Intitulé du Poste/Service attendu :</b> Recrutement d'un Conseiller en appui aux organisations paysannes maraichères.	
<b>Zone d'Intervention :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Préfecture de Beyla : Communes Rurales de Moussadou et Nionsomoridou ;</li><li>• Préfecture de Lola : Commune Rurale de Kokota ;</li><li>• Préfecture Macenta : Commune Rurale de Vassérédou ;</li><li>• Préfecture de N'Zérékoré : Communes Rurales de Gouécké et Koulé ;</li><li>• Préfecture de Yomou : Communes Rurales de Diécké et Bignamou.</li></ul>	
<b>Durée de la mission : Quatre (4) mois.</b>	
Date estimative de démarrage de la mission : A l' <b>immédiat</b>	
<b>II. Contexte et objectifs</b>	
<p>Les impacts du changement climatique en Guinée Forestière vont perturber le régime des pluies, augmenter les pluies orageuses et accroître la récurrence et l'intensité des crues soudaines et des sécheresses. Selon la Stratégie Nationale sur le Changement climatique (SNCC, 2019) et les récentes prévisions climatiques, ces tendances climatiques s'intensifieront dans les années à venir et affecteront considérablement les ressources en eaux de surface et souterraines, perturberont les saisons agricoles, propageront les maladies et les parasites des cultures et réduiront la biodiversité. Cela aura, par conséquent, un impact négatif sur la sécurité alimentaire et la stabilité sociale.</p> <p>La stratégie à long terme pour un développement régional durable et résilient au climat consistera à améliorer les moyens de subsistance des communautés les plus vulnérables. A cette fin, la République</p>	

de Guinée a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Fonds des Pays les moins avancés (PMA), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) ».

L'objectif de ce projet est de réduire la vulnérabilité des communautés de la Guinée Forestière par l'adoption de stratégies agro-sylvo-pastorales intelligentes face au climat.

Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre trois composantes qui traitent des principaux obstacles identifiés pour une adaptation efficace au climat et une réduction de la vulnérabilité : (i) Promotion de l'Agriculture Climato-Intelligentes (AIC) ; (ii) Financement pour l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes et (iii) Information climatique & intégration de l'adaptation dans les pratiques locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, il est prévu dans le PRODOC pour l'atteinte du **Produit 1.1 : Une plateforme de développement de l'AIC (impliquant les autorités gouvernementales, les agriculteurs, le secteur privé, les entités de recherche) est formée pour guider la formulation et la mise en œuvre des investissements de l'AIC et soutenir leur mise en œuvre**, la réalisation de l'activité **1.1.4 : Poursuivre la mise en place, assurer le fonctionnement de huit (8) Champs Ecoles Paysans et former 240 agriculteurs/agricultrices leaders** dans la zone du projet d'une part, et pour l'atteinte du **même produit (1.1)**, la réalisation de l'activité **1.1.5 : Diffuser les meilleures pratiques d'AIC dans toutes les Communes de la Guinée Forestière à travers les paysans vulgarisateurs relais (PVR) et les paysans multiplicateurs de semences (PMS)**, d'autre part.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du projet PRACC-GF, la non maîtrise des approches climato-intelligentes à la fois par les agriculteurs, les éleveurs, les planteurs et le personnel des institutions financières ainsi que les difficultés d'accès aux terres, aux crédits et aux intrants ont été identifiées comme des contraintes majeures qui doivent être levées pour assurer les objectifs de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière.

Des initiatives depuis plus de dix (10) ans sur l'appui, la fourniture d'intrants, l'accès aux crédits et le renforcement de capacités des acteurs, notamment à travers des projets des partenaires techniques et financiers et les autorités administratives ont permis d'atteindre des résultats qui restent cependant en deçà des demandes des populations de la Guinée Forestière.

L'un des maillons forts de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés au changement climatique est la compréhension des méthodologies et des pratiques de l'agriculture climato-intelligentes d'ici la fin de ce projet.

C'est pourquoi, il est prévu dans le Plan de Travail Annuel (PTA) 2025, la réalisation de l'activité relative à la diffusion des meilleures pratiques d'AIC dans toutes les huit (8) Communes rurales d'intervention du PRACC-GF à travers l'encadrement, le suivi de 5000 femmes dans le maraîchage innovant.

Pour une prise en compte effective de ces activités et produits et, bien baliser la stratégie d'augmentation du taux de delivery du projet, le PRACC-GF envisage de recourir aux services d'un (1) Conseiller en Agriculture Intelligente face au Climat (C-AIC), notamment un ou une (1) spécialiste en Maraîchage et en organisations paysannes pour assurer l'encadrement et le suivi de la mise en œuvre

des activités maraichères.

Le Conseiller en AIC travaillera en étroite collaboration avec les partenaires du projet (les Points Focaux Préfectoraux, les Chefs cantonnement Forestiers, les Agents de SERPROCA, les Agents de CRRAS-Sérédou) et d'autres intervenants, notamment les cadres des services techniques relevant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable dans les cinq (5) préfectures couvertes par le projet (Macenta, Lola, Yomou, Beyla et N'Zérékoré).

### III. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de ce conseiller/cette conseillère sont :

- Les activités à mettre en œuvre au niveau de chaque commune rurale sont identifiées, les responsabilités pour leur réalisation effective sont définies et la stratégie d'intervention est élaborée et adoptée conformément au plan de travail annuel du projet PRACC-GF ;
- Les travaux d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures des périmètres maraîchers, sont achevés et fonctionnent correctement ;
- La situation des semences maraichères améliorées distribuées par le projet est clarifiée et documentée avec effet sur les prises de décision ;
- Un plan d'action opérationnel de maraîchage suivant le calendrier agricole de la région est élaboré et mis en œuvre avec succès ;
- Les semences améliorées de maraîchage, des petits outillages pour les 3 000 femmes maraichères sont distribuées et servent à accroître la productivité à travers des agrotechnies innovantes et/ou respectueuses des exigences environnementales (solutions basées sur la nature) ;
- Les communautés bénéficiaires/partenaires du projet sont bien mobilisées au tour des activités maraichères avec un effet stimulant ou motivateur ;
- La campagne maraichère est évaluée avec sa contribution, assortie d'enseignements tirés servant à une meilleure préparation des futures campagnes et une amélioration de situation ;
- Les rapports de résultats de l'ensemble des activités intégrant les images de réalisation et de suivi sont élaborés et soumis à l'Unité de coordination et de Gestion du Projet.

### IV. Fonctions/responsabilités/Tâches

Le/La Conseiller (ère) en AIC travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes du projet pour l'atteinte des résultats escomptés.

Il/elle sera spécifiquement chargé (e) de :

- Elaborer un plan d'action annuel, avec l'appui des Experts du projet, et soumettre à l'UGP, sous forme de feuille de route sur la base du PTA 2025 dès la première semaine de prestation du mois en cours ;
- Faire un état des lieux des organisations paysannes et des activités maraichères dans la région, notamment de la situation des semences améliorées de piment, aubergine, gombo, tomate, distribuées par le projet ;

- Elaborer un plan d'action opérationnel de maraichage innovant suivant le calendrier agricole de la Guinée Forestière ;
- Renforcer la dynamique des activités maraîchères dans la région en mettant l'emphase sur la croissance de la productivité et l'entrepreneuriat agricole ;
- Appuyer la distribution des semences améliorées de maraichage, des petits outillages pour les 3 000 femmes maraichères ;
- Assurer l'encadrement et le suivi des groupements dans l'adoption des meilleures pratiques agricoles à l'intérieur des périmètres maraîchers ;
- Travailler avec les Experts de PRACC-GF, les femmes maraichères et tous les acteurs concernés pour accroître le rendement des exploitations.

## V. Livrables

Le (ou la) Conseiller (ère) en AIC devra fournir, dans les délais impartis, les livrables ci-dessous :

Livrables 1 :

- Protocole de mise en place et la conduite d'un maraichage innovant ;
- Plan d'action opérationnel des activités de maraichage pour au moins quatre spéculations (aubergine, piment, gombo et tomate).

Livrables 2 :

- Rapport intermédiaire faisant état du niveau de mise en œuvre des tâches définies dans le chronogramme proposé les changements majeurs apportés au niveau des périmètres, la situation des variétés améliorées de semences distribuées, les recommandations et le chronogramme de réalisation des activités pour le mois suivant ;
- Rapport provisoire accompagné d'images numériques de l'ensemble des activités élaboré et mis à la disposition de l'UGP à temps.

Livrable 3 :

- Rapport final accompagné d'images numériques et brutes de l'ensemble des activités est élaboré et mis à la disposition de l'UGP à temps.

## VI. Compétences fonctionnelles

Les principales aptitudes, compétences exigées se résument comme suit :

- Aptitudes confirmées à vivre et travailler en milieu rural, au service des acteurs des filières maraîchères et des OPA dans le respect des mœurs et coutumes locales ;
- Expériences avérées dans l'animation rurale de la dynamique paysanne, notamment orientées sur l'encadrement des OPA et le développement agricole (maraichage). La maîtrise des outils et méthodes de sensibilisation et de communication en milieu rural est requise ;
- Compétences démontrées pour la supervision et la gestion d'équipe ;
- Ouverture d'esprit et capacité à recevoir/intégrer les feedbacks ;
- Capacité à travailler sous pression ;

- Aptitude à entreprendre et à faire entreprendre les acteurs des filières maraîchères ;
- Faire preuve de sensibilité et d'adaptabilité en ce qui concerne la culture, le genre, la religion, la race, la nationalité et l'âge ;
- Bonne aptitude à communiquer et à rédiger ;
- Excellente expression orale et écrite en Français ;
- Capacité avérée en analyse et en rédaction de rapports ;
- Compétences en leadership avancée, de négociation et de communication ;
- Sensibles aux aspects liés au genre et autres dimensions transversales de développement ;
- Capacité à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires et sous pressions dans des délais contraignants ;
- Capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités, avec un focus sur les résultats exprimant des changements transformationnels tangibles ;
- Capable de piloter les motos et d'effectuer des déplacements dans des zones à accès difficile ;
- Capacité à capitaliser en encourageant les autres à partager les connaissances ;
- Autonomie dans le travail.

**NB :** La connaissance des zones d'intervention du projet serait un atout.

VII. Qualifications requises des experts	
<b>Education :</b>	Avoir un diplôme de niveau (Bac + 5 au moins) en sciences agronomiques, agroéconomiques, environnement, foresterie communautaire, Gestion des ressources naturelles ou tout autre domaine équivalent.
<b>Expérience</b>	<p>Disposer notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne maîtrise de l'approche de l'Agriculture intelligente face au climat (AIC) et des questions d'adaptation/résilience au changement climatique ;</li> <li>• Au moins 5 ans d'expériences en Agronomie ;</li> <li>• Au moins 7 ans d'expériences dans l'accompagnement des organisations paysannes ;</li> <li>• Au moins 3 ans d'expériences dans l'encadrement et le suivi des groupements en maraîchage ;</li> <li>• Démontrer avoir exécuté au moins un contrat similaire ;</li> <li>• Bonne connaissance de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• Expertises en certification semencière ;</li> <li>• Bonne maîtrise des itinéraires techniques agro-sylvo-pastorales, notamment sur le maraîchage ;</li> <li>• Au moins 2 ans compétences d'expérience en analyse comparée technico-</li> </ul>

	<p>économique de la productivité agricole et en rédaction de rapports ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 3 ans d'expériences dans les divers systèmes de production biologique, de rotation, d'associations de culture, d'intensification agricole, de maraîchage et la mise en œuvre de projet/programme d'adaptation</li> </ul> <p>NB : La connaissance des procédures et outils du PNUD et l'expérience antérieure des projets du FEM serait des atouts</p>
<b>Zones géographiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance de la zone d'intervention du projet ;</li> <li>• Avoir travaillé dans une des Communes Rurales d'intervention du projet PRACC-GF.</li> </ul>
<b>Langues requises :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Excellente expression orale et écrite en Français ;</li> <li>• Bonne connaissance d'une des langues du terroir (pour deux des trois cadres désignés).</li> </ul>
<b>VIII. Critères d'évaluation</b>	

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
Qualifications académiques	20
Compétences techniques	30
Approche méthodologique et plan de travail	50
<b>Total note technique</b>	<b>100</b>

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront au moins 70 points sur les 100 points. Cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans la deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Le marché ou le contrat sera attribué à l'ONG techniquement qualifiée ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%). Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la mieux disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

Les offres doivent être présentées conformément au tableau à l'annexe des présents TDR.

**NB :** Toute soumission non accompagnée des pièces ci-dessus et non conforme au modèle exigé sera rejetée.

L'offre financière détaillée doit être présentée conformément au tableau ci-dessous.

N°	Rubriques	Quantité	Prix unitaire en GNF	Coût total en GNF
1	Honoraires			
2	Perdiem journaliers			
3	Logistique			
4	Communication			
5	Toutes autres dépenses applicables			
6	<b>Total</b>			

IX. Dossiers de candidature

**Les candidats intéressés devront fournir les documents suivants :**

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur National du Projet « Renforcement de la Résilience et de capacités d'Adaptation des communautés les plus vulnérables au Changement Climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) » ;
- Une offre technique assortie d'une approche méthodologique et d'un chronogramme détaillé avec des dates précises de mise en œuvre de l'ensemble des activités à réaliser dans le cadre de la mission ;
- Une offre financière de réalisation de l'ensemble des activités prévues dans les TDR ;
- Le CV détaillé du/de la candidat(e) ;
- Les diplômes et attestations du/de la candidat(e) ainsi que les attestations de bonne fin des travaux similaires réalisées par le/la candidat(e).

**X. Dépôt des offres**

Les dépôts doivent se faire uniquement par voie électronique avec fichiers attachés du dossier de candidature à l'adresse électronique suivante : [achat.bs.peged@gmail.com](mailto:achat.bs.peged@gmail.com).

Les offres peuvent être soumises jusqu'au **14 février 2025 à 23h59 GMT**, par voie électronique exclusivement à l'adresse : : [achat.bs.peged@gmail.com](mailto:achat.bs.peged@gmail.com)

*Les candidatures féminines sont vivement encouragées.*

**XI. Durée de la mission**

La durée de la mission est de quatre (4) mois.

**XII. Jalons de paiement**

Le Conseiller agricole sera payé sur la base mensuelle en suivant la fourniture des livrables mentionnés dans le tableau ci-après :

Livrables	Délai	Montant en (%)
<b>Livrables 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Protocole de mise en place et la conduite d'un maraichage innovant ;</li><li>• Plan d'action opérationnel des activités de maraichage pour au moins quatre spéculations (aubergine, piment, gombo et tomate).</li></ul>	30 jours	30%
<b>Livrables 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport intermédiaire faisant état du niveau de mise en œuvre des tâches définies dans le chronogramme proposé, les changements majeurs apportés au niveau des périmètres maraichers, la situation des variétés améliorées de semences distribuées, les recommandations et le chronogramme de réalisation des</li></ul>	60 jours	50 %

activités pour le mois suivant ;		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport provisoire accompagné d'images numériques de l'ensemble des activités élaboré et mis à la disposition de l'UGP à temps.</li> </ul>		
<b>Livrable 3 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport final accompagné d'images numériques et brutes de l'ensemble des activités est élaboré et mis à la disposition de l'UGP à temps.</li> </ul>	30 jours	20%
<b>TOTAL</b>	<b>120 jours</b>	<b>100%</b>

Conakry, le 28 janvier 2025

**Le Directeur National du Projet**



**LT-COL. Mohamed FOFANA**

Annexe 2 : liste répartition des 3 000 femmes maraichères à appuyer en 2025 et identifier 2000 autres

N°	Références de la Zone d'interventions			Cibles de femmes		Participants à la formation des formateurs							Démultiplication Formation	Total à former /CR
	CR	Nombre districts	Nombre villages	CR	Districts	PFP	CRRAGF	SERPROCA	CZ-CNOOPG	Groupements	Total Participant			
1	Moussadou	13	58	375	559	1	1	1	1	5	9	42	375	
2	Nionsomoridou	10	23	375	430		1	1		6	8	47	375	
3	Kokota	9	13	375	387	1	1	1	1	6	9	42	375	
4	Vassérédou	6	23	375	258	1	1	1	1	6	9	42	375	
5	Gouécké	8	12	375	344	1	1	1	1	5	9	42	375	
6	Koulé	6	11	375	258		1	1		5	8	47	375	
7	Bignamou	7	21	375	301	1	1	1	1	5	9	42	375	
8	Diécké	11	11	375	473		1	1		5	8	47	375	
	<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>172</b>	<b>3000</b>	<b>3010</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>40</b>	<b>69</b>	<b>349</b>	<b>3000</b>	

Annexe 6 : Synthèse des femmes maraichères identifiées par les cadres et agents partenaires de mise en œuvre du PRACC-GF

Préfectures	CR	NO	Responsables	Maraichers	Hommes	Femmes
YOMOU	Bignamou	1	HENRY HABA	52	0	52
YOMOU	Bignamou	2	SENY CHRISTINE BOHAMOU	42	0	42
YOMOU	Bignamou	3	CHANTALE SAOROMOU	43	0	43
YOMOU	Bignamou	4	VERONIQUE GUEMOU	43	0	43
YOMOU	Bignamou	5	Fahila BEAVOGUI	50	0	50
YOMOU	Bignamou	6	Félicité LOUA	42	0	42
YOMOU	Bignamou	7	Clémentine GUILAVOGUI	40	0	40
			<b>Total Bignamou</b>	<b>312</b>	<b>0</b>	<b>312</b>
		<b>NO</b>	<b>Responsables</b>	<b>Maraichers</b>		
LOLA	Kokota	1	Seny Helène HABA	42	0	42
LOLA	Kokota	2	Tokpalogolo GOUJMOU	42	0	42
LOLA	Kokota	3	Soua GOMOU	42	0	42
LOLA	Kokota	4	Seny DORE	42	0	42
LOLA	Kokota	5	Mamy Jacques DORE	42	0	42
LOLA	Kokota	6	Louopou SONOMOU	42	0	42
LOLA	Kokota	7	Nowai LOUA	51	0	51
LOLA	Kokota	8	Luc HABA	51	0	51
LOLA	Kokota	9	Kpaipé Foromo Haba	51	0	51
			<b>Total Kokota</b>	<b>405</b>	<b>0</b>	<b>405</b>
		<b>NO</b>	<b>Responsable</b>	<b>maraichers</b>		

N'ZEREKORE	Koulé	1	Maurice Niyankoye MAOMOU	52	0	52
N'ZEREKORE	Koulé	2	Moriba BEAVOGUI	52	0	52
			<b>Total koulé</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>104</b>
		<b>N0</b>	<b>Responsable</b>	<b>Maraichers</b>		
N'ZEREKORE	Gouéké	1	Maurice Niyankoye MAOMOU	52	0	52
			<b>total Gouéké</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>52</b>
		<b>N0</b>	<b>Prénoms et nom</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	
MACENTA	Vassérédou	1	Bana Watta Kanè	42	0	42
MACENTA	Vassérédou	2	Mariame CAMARA	42	10	32
MACENTA	Vassérédou	3	Christophe Zézé BAVOGUI	52	12	40
MACENTA	Vassérédou	4	Watta CAMARA	42	6	36
MACENTA	Vassérédou	5	Massa CAMARA	42	7	35
MACENTA	Vassérédou	6	Fansiri OULARE	52	9	43
MACENTA	Vassérédou	7	Mawa CAMARA	42	3	39
			<b>total Vassérédou</b>	<b>314</b>	<b>47</b>	<b>267</b>
		<b>26</b>	<b>total global identifié</b>	<b>1187</b>	<b>47</b>	<b>1140</b>
	<b>Total des formateurs</b>	<b>69</b>	<b>Total de femmes à identifier</b>	<b>3000</b>	<b>0</b>	<b>3000</b>
	Reste de quotas formateurs	43	Reliquat quotas à identifier	1813		<b>1813</b>